

CHEMINOTS
FO

LE RAIL
Syndicaliste

N° 679 août-septembre 2022

Libre et Indépendant

**FACE À L'INSOUCIANCE
DU GOUVERNEMENT
ABONDANCE DE REVENDICATIONS**

Salaires, Retraites, Chômage,

FO

prête au combat !

- 2** Agenda & Formations
- 3** Brèves & Edito
- 4 & 5** Augmentation des salaires : une revendication urgente
- 6** Accords de branche décortiqués
- 7** Notre syndicalisme renforcé
- 8** Echos des Zone IDF et NEN
- 9 & 10** Echos de la Zone Atlantique
- 11** Echos de la Zone Sud-Est
- 12** UNAC : Un Conseil offensif et revendicatif
- 13** UNCMT : Un Cluster en mauvaise santé
- 14** Newrest Wagons-lits : un été trop chaud !
- 15** Revalorisation des pensions de retraite
- 16** Le PAP CSE, une occasion à saisir
- 17** Elections locataires HLM
- 18** XXVème Congrès confédéral
- 19** L'espace « Militants ! »

LE RAIL SYNDICALISTE

www.fo-cheminots.com
Rédaction / Administration
7, passage Tenaille 75014 Paris
C.P.P.A.P. 1124 S 07394
Tél. : 01 40 52 86 04
Mail : federation@fo-cheminots.fr
Directeur de la publication : Philippe Herbeck
Publicité Faits et Objectifs des Cheminots :
7, passage Tenaille 75014 Paris
Tél. : 01 40 52 86 04
Maquette : Joël Van Speybroeck
Tél. : 06 07 96 40 65
Impression : Vincent Imprimeries



AGENDA FEDERAL

13 septembre BUREAU FÉDÉRAL FO CHEMINOTS

14 septembre Audition à l'Assemblée Nationale par un député NUPES sur la renationalisation de la SNCF

21 et 22 septembre Comité Confédéral National Force Ouvrière

22 septembre Commission de contrôle fédérale

04 au 07 octobre Elections CSE Newrest Wagons-Lits

JOURNÉES DECOUVERTES

	DATE	UNION RÉGIONALE ORGANISATRICE	LIEU
sept.	08	UR HAUTS DE FRANCE	Hellemmes
	09	UR HAUTS DE FRANCE	Lille
	09	UR NOUVELLE AQUITAINE	Bordeaux
	16	UR GRAND EST	Strasbourg
	20	UR GRAND EST	Nancy
	21	UR NORMANDIE	Caen
	22	UR PARIS NORD	Paris
	23	UR GRAND EST	Strasbourg
	30	UR HAUTS DE FRANCE	Amiens
	oct.	04	UR BOURGOGNE FC
06		UR HAUTS DE FRANCE	Hellemmes
07		UR GRAND EST	Romilly
07		UR HAUTS DE FRANCE	Lille
13		UR NOUVELLE AQUITAINE	Limoges
18		UR BOURGOGNE FC	Besançon
20		UR GRAND EST	Nancy
21	UR GRAND EST	Strasbourg	

Quand l'EIC ne prend pas de gant !

L'obsession de nos dirigeants à vouloir faire toujours plus d'économies, a conduit l'EIC de Normandie à innover dans l'absurdité. En pleine pandémie, les têtes pensantes de l'EIC ont décidé que les gants de manœuvre allaient passer d'EPI (Equipement de protection Individuel) à Equipement collectif dans tous les postes d'aiguillage normand. A la suite de deux audiences FO sur cette malheureuse initiative, et même s'il aura fallu faire un rappel du Code du Travail face à une direction aux arguments bien légers en matière de santé au travail, une paire de gants est de nouveau fournie à chaque agent.

A Romilly, les cheminots FO s'impliment !

Un congrès, c'est toujours un moment important dans la vie d'un syndicat. En présence du Secrétaire Générale de notre Confédération, s'est tenu celui de l'UD de l'Aube au cours duquel, les instances dirigeantes ont été renouvelées pour trois ans. Nous avons le plaisir de constater l'implication des Cheminots dans la vie confédérale locale.

C'est ainsi que Christophe ROUSSELOT, Secrétaire du Syndicat des Cheminots de Romilly, est élu au sein de la commission exécutive. Il s'est également investi au niveau de la commission de développement et, est devenu référent handicap de l'UD. Qu'à cela ne tienne, un autre Cheminot renforce notre implication interprofessionnelle : il s'agit de Julien QUILPAIN, nouvellement élu à la tête de l'Union Locale de Romilly sur Seine. Un grand merci à eux pour leur investissement au service des autres !

édito



Face à l'insouciance du gouvernement, abondance de revendications !

Une rentrée sociale qui se doit combative et unitaire pour stopper toutes les contre réformes chères au Président de la République et à ses amis du capital. Les projets de loi de l'assurance chômage, des retraites, c'est non pour FO ! Un SMIC insuffisamment revalorisé, des salaires et des pensions à la traîne malgré une inflation galopante, pour FO c'est « **augmentation des salaires et des pensions, maintenant !** »

Nouvelle provocation du Président de la République sur sa volonté de mise en place d'un Conseil National de la Refondation (CNR). Ce Président cultive l'art de se défausser des institutions républicaines ? Une instance tel un imbroglio politico syndical patronal et associatif qui pourrait se suffire à lui-même pour mener des diagnostics et inciter à des grands projets sociétaux et économiques tant rêvés de la Macronnie.

Ni co-législateur, ni corps intermédiaire, FO ne participera pas au CNR !

Sur le dossier retraite la position FO est claire, pas de changement de cap, aucun recul d'âge, aucun allongement de cotisation et maintien de l'ensemble des régimes de retraites !

Les cheminots ne sont épargnés en rien ! Les contre-réformes successives dans le ferroviaire continuent à dérouler avec leur agressivité permanente sur l'emploi, la rémunération, les métiers, la polyvalence, la poly compétence, ... Les deux derniers accords de branche en témoignent.

Face à toutes ces attaques et à défaut d'être entendus, la construction d'une unité syndicale et de ses revendications s'imposent, sans s'interdire la mobilisation interprofessionnelle ! Pour y répondre des intersyndicales interprofessionnelles sont actuellement engagées. La fédération FO des Cheminots y prendra toute sa place et son positionnement sera décidé dans ses instances !

Pour FO Cheminots la réponse est : prête au combat !

Comment conclure cet édito sans aborder l'échéance des élections professionnelles à la SNCF qui arrive ? Chers camarades, tout l'engagement militant de terrain que vous avez mené depuis les dernières élections doit amener à faire voter nos listes FO !

Nul doute que vous serez mobilisés et engagés pour en faire de la sorte ! Avec vous, la fédération répondra présente !

Alors vive le syndicalisme Libre et Indépendant, vive la CGT Force Ouvrière !

AUGMENTATION DES SALAIRES

une revendication de plus en plus urgente !



Depuis des années, les cheminots voient leurs salaires bloqués. Depuis 9 ans, l'entreprise saupoudre des primes, choisissant délibérément de ne pas revaloriser les salaires. Malheureusement, nous constatons que cette politique de primes se fait contre les salaires, à la SNCF comme ailleurs. Il est par exemple frappant de constater que nos salaires sont bloqués depuis la mise en place d'un accord intéressement. Il est également frappant de constater que les organisations syndicales cheminotes qui se disent représentatives n'ont organisé depuis toutes ces années aucune mobilisation sérieuse pour l'augmentation générale des salaires. Ces primes, en plus d'être aléatoires et ponctuelles, ne financent pas la protection sociale. Et cette situation se constate pour l'ensemble des salariés.

C'est dans ce cadre qu'un président de la République hors sol annonce la fin de l'abondance et de l'insouciance. Ce sont pourtant bien ceux qui ne connaissent aucune abondance d'aucune sorte qui continuent de se serrer la ceinture, tandis que l'abondance de fortunes continue de s'accumuler.

La sécurité sociale mise en cause.



A titre d'exemple, la part des cotisations sociales dans le financement de la sécurité sociale est passée entre 1980 et 2021 de 72 à 36,5% pour la part patronale et de 23,9 à 8,9% pour la part salariale. Cette diminution de la part du financement par la sécurité sociale par les cotisations est compensée par l'impôt (CSG, CRDS et TVA). C'est une étatisation de la sécurité sociale très préoccupante. D'une part les cotisations sociales ne peuvent être utilisées à autre chose que le financement de la sécurité sociale, tandis que les impôts peuvent être réaffectés. C'est également un vol pur et simple, les cotisations sociales constituent notre salaire différé. Or non seulement en baissant sans cesse les cotisations, on vole une partie de notre salaire, mais pire encore on nous demande de payer des impôts pour compenser le vol que nous subissons.

La crise : pas pour tout le monde.

La situation d'inflation galopante que nous connaissons aujourd'hui prend place dans un contexte général de profits historiquement élevés. Au deuxième trimestre 2022, les entreprises françaises ont versé plus de 44 milliards d'euros de dividendes à leurs actionnaires. La fortune des milliardaires français a augmenté de 236 milliards entre mars 2020 et octobre 2021 (19 mois). Cela représente une augmentation de 86%, et à titre de comparaison l'équivalent de 4 fois le budget de l'hôpital public. Sur les dix années précédentes, elle avait progressé de 231 milliards. Les 5 premières fortunes ont quant à elles tout simplement doublé sur la même période, augmentant de 173 milliards en dix-neuf mois pour représenter à elles seules l'équivalent du budget de l'Etat !



Nous sommes face à une accélération frappante de l'accaparement des richesses par quelques-uns. Ces augmentations gigantesques de fortune se font, de plus, principalement grâce à l'argent public : le fameux quoi qu'il en coûte auquel s'ajoutent les exonérations en tous genres d'impôts et de cotisations sociales.

Ce n'est pas aux salariés de payer la crise !



Quoi qu'il en coûte aux salariés !

Avec la fin annoncée du quoi qu'il en coûte se pose la question de qui va payer la facture. Le refus par la majorité de porter le SMIC à 1500 euros ou de mettre en place une taxe exceptionnelle sur les supers-profits donne une partie de la réponse. Le ministère du travail lui-même confesse que le salaire mensuel de base a diminué de 3% en un an, et cela n'est qu'un début, l'inflation devant continuer sa progression au moins jusqu'à la fin de l'année.

**LA CHAPELLE
- D'ABONDANCE**

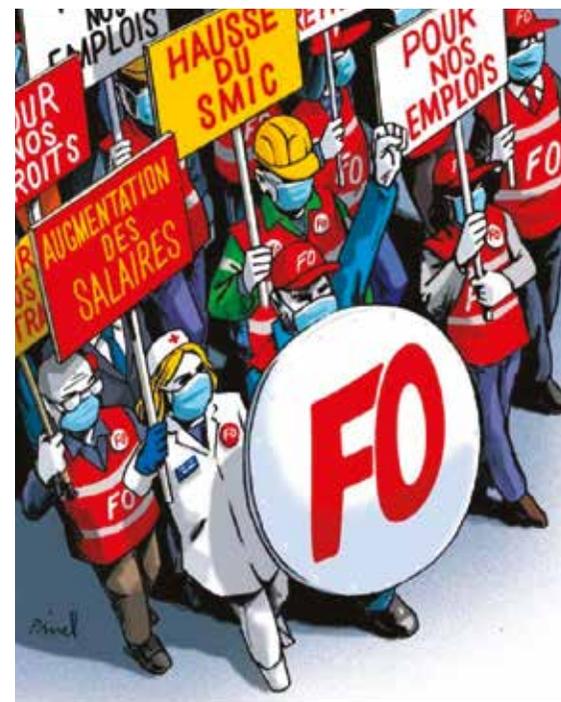
Les mesures qui figurent dans la loi « pouvoir d'achat » ou dans la loi rectificative de finances montrent d'ailleurs que le gouvernement continue d'avancer toujours avec la même philosophie. Rien sur les salaires, le choix idéologique est le développement des mécanismes d'intéressement et de participation. Et il s'agit bien d'une idéologie qui ne peut qu'inquiéter une organisation comme la nôtre. Il faut en effet mettre en parallèle ce choix avec la volonté présidentielle de mettre en place un « conseil national de la refondation », associant largement politiques, organisations syndicales, patronales, société civile, etc..... Cette volonté

d'union nationale ne peut pas nous convenir, car c'est une remise en cause dangereuse de l'indépendance syndicale.

Construire la mobilisation.

Dans ce cadre, il est vital que notre organisation syndicale prenne toute sa place.

Force Ouvrière est toujours décisive quand elle prend ses responsabilités, nous l'avons encore montré à l'occasion du projet de régime de retraite universel par points. La position de Force Ouvrière a permis les grèves de décembre 2019, janvier et février 2020. Sans cela il y aurait eu tout au plus quelques manifestations ou autres « journées d'action ». Sans cela nous aurions aujourd'hui un régime universel de retraite par points.



Pour notre fédération, la question de l'augmentation générale des salaires est urgente. Elle doit à notre sens se construire dans l'unité la plus large possible, sur des revendications claires et par la grève si nous ne sommes pas entendus. Nous ne pouvons pas accepter que le quoi qu'il en coûte soient payé par les salariés. Nous ne pouvons pas accepter que ce soit toujours les mêmes qui s'accaparent les richesses produites par les salariés.

Accords de branche décortiqués

Des journées d'informations pour comprendre ces accords de régression sociale



Avec la signature de l'accord dit «sac à dos social» par deux Organisations Syndicales (CFDT et UNSA) puis de l'accord «Classification et Rémunération» lui-même signé par trois organisations syndicales (CFDT, UNSA et SUD-Rail), le premier semestre 2022 a mis le corps social cheminot en ébullition. Dès le début d'année, les militants FO Cheminots ont mené une campagne exemplaire et transparente de décryptage de ces accords. Appuyés par une série de tracts explicatifs et grâce à un cycle de formations fédérales et locales mutualisées, c'est syndicalement «armés» que les militants ont pu populariser nos analyses et positions collectives sur ces accords de régression sociale.

Dès le début d'année 2022, les cheminots Force Ouvrière s'interrogent sur le contenu de ces accords et sur leur application au sein de la branche et des SA SNCF. Bien entendu, un premier tract détaillé décryptant ces accords fixant le socle social de branche était un point d'appui mais il soulevait autant de questions que de réponses dans nos équipes militantes mais aussi chez les cheminots. Le constat était qu'il nous manquait une étape de partage et de débat collectif sur le contenu et les conséquences de ces accords pour être en capacité de les expliquer efficacement ces accords.

«Ce qui m'a motivé à m'inscrire aujourd'hui, c'est d'abord mieux comprendre ces accords et surtout pouvoir répondre aux attentes des collègues...»

Nouha

Le 13 janvier 2022, à l'initiative de l'UR de Paris Saint-Lazare, a été organisée une première journée d'informations. Animée par Christophe et Willy, une équipe bien rodée qui a su décortiquer et retranscrire, accord après accord, article par article, le moindre mot de ces textes complexes et ambigus. Leur expérience passée apporta une vraie plus-value pour permettre de comprendre le fonctionnement des signatures, les enjeux, les dérives... Cette journée a rencontré un franc succès auprès des camarades de cette UR mais aussi des quatre militants de Paris Nord s'étant invités pour l'occasion.

Les échanges militants sur l'Île-de-France ont ensuite permis de faire de cette première initiative les bases d'une campagne afin de toucher un plus grand nombre de syndiqués, qui pourraient, à leurs tours, mieux expliquer ces accords aux cheminots. Une nouvelle fois, la Fédération

a répondu présente permettant l'organisation d'une campagne mutualisée, qui s'est étendue sur le premier semestre 2022 (et qui reprendra dès septembre) dans les murs de la Fédération et de la confédération ou en local comme à Lyon ou Strasbourg.

«Sur les tournées, je pourrai avoir des éléments de réponse pour les collègues. C'est un gros morceau, j'avais besoin qu'on m'explique. Il y a tellement de choses à retenir, ces accords sont flippants !»

Elodie

Mis en lumière par notre devoir d'information des cheminots, contractuels mais aussi au statut, cet effort syndical de formation permet de tirer les conclusions revendicatives sur le syndicat signataire qui se dit «de lutte» et qui, ici, a cautionné la régression sociale comme avant sa scission avec la CFDT. Même si ces journées de partage sont riches et denses, au-delà de permettre à chacun de mieux appréhender les enjeux et les conséquences de ces accords pour le futur individuel et collectif des Cheminots, c'est aussi l'occasion de s'armer de nos analyses collectives pour interpeller les militants des OS signataires dont leurs représentants ont poignardé dans le dos tous les cheminots ainsi que leurs adhérents.

Secrétaires d'UR ou de syndicats, élus CSE, délégués syndicaux, militants ou seulement adhérents, ce sont plus de 200 camarades qui ont pu s'informer et débattre de ces accords. **Force Ouvrière c'est également ça, tous les adhérents ont le droit au même niveau de formation et d'information, peu importe leurs mandats.**



Christophe Abadi et Willy Wesnoker

Notre syndicalisme renforcé

Rejoint par des militants SUD-Rail, FO Cheminots devient un acteur central en Ile-de-France

Alors que l'ouverture à la concurrence a pris le train en marche, le renforcement de Force Ouvrière, sur Paris et l'Ile-de-France, grâce à l'arrivée de militants de SUD-Rail, place désormais FO comme axe majeur et revendicatif de résistance contre la casse du service public, la libéralisation du transport et l'ubérisation de nos conditions et contrats de travail.



Après avoir milité à SUD-Rail pendant des années, parfois plus de 20 ans, syndicat que ces militants avaient construit localement, renforcé et mené à la victoire aux dernières élections professionnelles, syndicat dans lequel ces militants avaient organisé et gagné des luttes d'ampleur qui ont parfois servi de caisse de résonance à tous les cheminots, le constat pour ces militants de terrain, avec des responsabilités et des mandats régionaux et fédéraux, est sans appel. SUD-Rail a perdu sa boussole revendicative, ses repères, ses valeurs.

Alors que les renoncements démocratiques et idéologiques devenaient nombreux, des camarades secrétaires régionaux ou fédéraux, élus ou secrétaire de CSE, anciens membres CHSCT et DP, militants de terrain ont fait le choix fort de la liberté et de l'indépendance en rejoignant la force syndicale FO. Un choix marqué aussi par leur attachement à la démocratie ouvrière, à l'organisation des ouvriers dans le seul but de construire les rapports de force pour gagner sur les revendications collectives. Ce choix courageux est aussi une rupture face aux renoncements syndicaux d'autant plus grave qu'aujourd'hui, l'ouverture à la concu-

rence est déjà une réalité pour les cheminots du Grand-Est, de PACA ou des Hauts-de-France.

Lassés par un syndicalisme sclérosé dans un fonctionnement sans sens revendicatif, se confondant trop souvent avec l'engagement partisan ou ne tirant sa légitimité que dans les instances et non plus dans le mandat des adhérents et des cheminots, ce sont des équipes syndicales complètes comme sur l'ITIF, l'IPSO, l'ESTI ou encore l'équipe élue et militante du CSE LAJ de la région de Paris Saint-Lazare qui ont fait le choix d'adhérer à notre organisation et à y trouver toutes leurs places dans des pratiques syndicales partagées pour continuer leur engagement au service des cheminots et du service public.



LA BONNE CARTE

Alors que la libéralisation totale du transport ferroviaire est à notre porte signant la mise à mort du service public, l'arrivée de militants en provenance de SUD-Rail sur les régions de Paris Saint-Lazare, de Paris Rive Gauche ou encore de Paris Est combinée au renforcement de FO RATP, notre fédération FO Cheminots a largement fortifié son implantation sur toute l'Ile-de-France. Cette synergie et ces énergies militantes permettent d'avoir une forte implantation dans les services de la Trac-

tion à la fois à la RATP et à la SNCF mais plus globalement, il s'agit de bases ouvrières essentielles pour nos prochains combats revendicatifs.



Des responsables syndicaux SUD de plusieurs établissements rejoignent FO :

Christophe ABADI (PSL), Secrétaire fédéral
 Mohammed BENSEGHIR (PE), élu CSE
 Claire BONNETTE (PSL), élue CSE
 Clément CAILLAUD (PRG), Délégué de notation
 Lucien DA PONTE (PSL), Secrétaire CSE
 Thami EL MOKHTARI (PE), élu CSE
 Cédric LECOT (PRG), élu CCGPF
 Didier LE MENN (PRG), élu CSE
 David MICHEL (PSL), Bureau CCGPF
 Willy WESNOKER (PSL), Secrétaire fédéral
 Mohamed ZITOUNI (PE), élu CSE

Avec de belles perspectives de «représentativité», ces renforts sont de formidables encouragements pour nous permettre de bloquer les velléités patronales de casse sociale dans les services publics de transport sur la région parisienne mais aussi, de mettre en échec les contre-réformes gouvernementales.

Zone-IDF

SOUFFRANCE AU TRAVAIL AU CASI PSL

Les patrons du CASI, aussi adhérents SUD-Rail, préfèrent contester la demande d'expertise CSE

Après 5 jours de grève en mars dernier sur les questions de souffrance au travail, de harcèlement, de discrimination, de rabaissement, le patronat du CASI de Paris Saint-Lazare ne recherche toujours aucune solution à la hauteur de ce qu'il prétend être : militant syndical notamment à SUD-Rail ! Pire, après que les élus CSE du CASI de PSL, dans l'unité FO et CGT, aient voté à l'unanimité le recours à une expertise indépendante sur les phénomènes de souffrance au travail, le patron du CASI, préfère contester en justice. Cette expertise a pour principal objectif d'éclairer les élus sur les mécanismes de souffrance au travail ainsi que proposer des solutions pour la protection des salariés.



Le bilan social du CASI est terrifiant. On ne compte plus les arrêts maladies et les démissions là où les salariés ont toujours eu un engagement sans faille au service des Cheminots

Yannick RSS FO au CASI

Il s'agit certainement ici d'un engagement syndical des plus particuliers où dès lors que l'on pose

ses fesses dans le fauteuil du patron, il n'y a plus lieu d'œuvrer à l'émancipation des travailleurs, à l'action collective pour faire avancer les revendications des ouvriers... Définitivement, ce patron syndical discrédite le mouvement ouvrier par ses actions de casse sociale surtout que la demande d'expertise est particulièrement étayée par de très nombreux témoignages d'un harcèlement quotidien, d'une lente et massive dégradation des conditions de travail, d'un irrespect et d'une dévalorisation des fonctions et des missions des personnels du CASI PSL ainsi que d'un management agressif et violent.

La crainte de voir un système managérial patronal dévoilé à la face du monde cheminot, voilà ce qui anime les patrons SUD pour rejeter de façon inique notre demande légitime puisque la souffrance au travail au sein du CASI a pour épicerie le management à la sauce SUD.

FO Cheminots soutient sans réserve les personnels du CASI qui souffrent de ce management agressif et violent et qui méprise volontairement leur demande d'expertise ! Face à des méthodes de patron voyou, notre réaction sera toujours syndicale et collective !

Zone-NEN

EN NORMANDIE, TOUS CONTRE L'ANS !



Depuis fin octobre 2021, c'est un véritable bras de fer qui a lieu entre la Direction de l'Établissement Régional des Lignes Normandes (ERLN) et les Organisations Syndicales, pour une fois toutes solidaires contre les projets néfastes de l'Entreprise, notamment la mise en œuvre de l'accompagnement non systématique - ANS des TER. En effet, appuyée par la majorité au Conseil Régional, la Direction tente un passage en force, contre l'avis des Cheminots, des usagers et de nombreux élus politiques. Un des enjeux est la fin de l'accompagnement systématique de tous les trains par des ASCT, et cela commencera entre Rouen-Le Havre et Rouen-Dieppe. Mais il est également question de se battre pour le maintien et le recrutement des ASCT en CDI pour assurer la production, ou encore de mettre en place des moyens supplémentaires pour assurer la sécurité/sûreté des voyageurs et des personnels. Sans oublier la présence systématique des agents d'escale et l'ouverture des guichets, qui permettent de lutter contre la déshumanisation des gares.

Devant la sourde oreille de l'Entreprise, les organisations syndicales FO, CGT, UNSA, Sud Rail et CFDT ont donc décidé d'agir par la grève. Face à ce front commun, la Direction, lors d'une réunion de conciliation, a proposé d'embaucher en CDI 20 personnes qui étaient en CDD ; sans pour autant garantir le remplacement des départs en retraite.

Pour FO, la Direction tente un tour de passe-passe essentiellement comptable : le compte n'y est pas !!! Affaire à suivre...



FARANDOU EN OCCITANIE**L'occasion pour FO de réaffirmer ses positions et ses revendications**

En visite en Occitanie, le président, Monsieur Farandou est venu pour expliquer ses choix politiques pour l'entreprise et pour les Cheminots tant du domaine national que régional. Au lieu de faire lecture d'une déclaration creuse, voire pompeuse, la Fédération des Cheminots Force Ouvrière et son UR de Bordeaux ont profité de sa venue pour lui faire remonter et réaffirmer nos positions et les revendications des syndiqués et des Cheminots. Plein de dialogue social dans les paroles, le moins que l'on puisse dire, est que la politique de Farandou n'est pas en rupture avec celle de son prédécesseur et l'avenir des Cheminots ne pourra passer que par la construction des rapports de force à même de nous faire gagner sur une stratégie d'actions au service de nos revendications.

Maintien intégral des facilités de circulation y compris dans le cadre de l'ouverture à la concurrence.

Suite au retour du rapport demandé par le secrétaire des transports qui stipule que les facilités de circulation coutent cher à la SNCF, le gouvernement demande au président de revoir la copie. Ce dernier nous a donc affirmé s'être battu pour qu'on garde nos facilités de circulation et en lien cela avec le dialogue social. Par ailleurs, « les retraités ne font plus partie de l'entreprise, nous n'avons plus de lien avec eux », voilà ce qu'ose également déclarer le président !

La vérité, c'est qu'à ce jour, avec les accords de branche, les facilités de circulation sont clairement en danger. Bien entendu, nous n'oublions pas les propos tenus sur les retraités à ce sujet ! Pour FO, c'est par le contrat de travail et donc par le contrat social des cheminots que nous avons les facilités de circulation, y compris pour les retraités et ce n'est pas un cadeau patronal car, c'est par notre force de travail que nous les avons. Pour FO, c'est un NON ferme à la fiscalisation et nous revendiquons la compensation fiscale intégrale par l'entreprise, y compris pour les retraités ! Nous avons également revendiqué l'extension intégrale des FC à l'ensemble des cheminots de la branche, intégralement financées par les employeurs !

FO exige l'arrêt des restructurations

Parmi les premiers mots du président et dicit dans un souci de dialogue social du président, il nous informe qu'il y aura 3000 suppressions d'emplois. Changement de tête mais pas de politique sur la question de l'emploi et donc des restructurations. Rien de nouveau puisque ce rythme de suppressions de postes est en cours depuis longtemps et se poursuit au détriment du service public comme chacun a pu le constater cet été.

Sur un notre région, à Romilly, le Président Farandou annonce sa volonté de remettre l'humain au centre de son projet

Au Technicentre de Romilly, la situation des Cheminots se dégrade. A tel point que des agents se trouvent en situation de burn-out ! Un établissement qui a connu des suicides !!! En visite récente, le Président Farandou a balayé d'un revers de main les interpellations des délégués du site sur les



risques psychosociaux malgré le coût humain payé par les Cheminots de cet établissement. Nous n'obtiendrons pas plus de réponse qu'un silence glaçant de mépris, preuve que parler de dialogue social reste plus facile que d'agir concrètement pour un dialogue constructif, sans coercition, mensonge ou autre chantage patronal...

Quel avenir pour le fret ?

La situation du Fret est catastrophique. Son avenir est inexistant. Cette mort programmée est due aux choix des politiques et également validée avec hâte par les services financiers de la direction SNCF. Le président nous explique qu'avec la transition écologique l'entreprise a une carte à jouer : « On peut et doit développer le Fret ». Le dire, c'est bien ! Le faire, c'est mieux car, cela fait des années que ce discours écolo est tenu à longueur d'IRP et d'audience, tandis que les moyens pour l'outil de production restent désespérément aux abonnés absents.

Réseau et Voyageurs ne sont plus les bases du service public

« Le réseau ferré coûte cher à notre entreprise. D'ailleurs, votre région a participé financièrement à sa rénovation ». Voici les premiers mots de Farandou sur le réseau, une vision uniquement financière comme pour tous les thèmes abordés. Quant à la remise

Zone-ATL



en place de personnel en gare, le président nous dit que ce sujet peut être inscrit dans la future convention TER comme le sujet de remettre des ASCT dans les trains EAS. En résumé, la direction SNCF par la voix de son premier dirigeant se désengage très clairement de sa première mission, le service public. En abandonnant toute responsabilité aux au-

torités organisatrices, la direction favorise, en conscience, l'ouverture à la concurrence.

Convention TER Occitanie

Dès fin 2023, toutes nouvelles conventions doivent être soumises à appel d'offre. C'est obligatoire. On se félicite que la présidente de la région Occitanie pense SNCF! Mais la direction SNCF pense, quant à elle, filiales! Un moyen bien pratique pour casser le contrat social des cheminots tout en faisant du service public une pompe à profits!

FO estime que le transport ferroviaire doit rester dans le domaine du service public! De ce fait, le statut doit perdurer! La SNCF doit être une Société Nationale du Chemin de fer Français, une et indivisible avec un monopole public d'Etat du transport ferroviaire!

Beaucoup d'autres interpellations: suppressions de postes à l'infra, conditions sociales des personnels transférés, non remplacement des

départs en retraite chez les ASCT à Montpellier, etc: sur chaque sujet réel, aucune réponse du Président... Un silence qui en dit long!

De cette entrevue, on retiendra une chose: Le président préconise le dialogue social à tout va! Dont Acte! Mais la réalité est toute autre! Pas d'augmentation de salaire à venir, continuité des restructurations et des réformes. Suppression du statut... etc. Voilà le dialogue social de la direction! FO n'en veut pas!



PÉRIGUEUX À LA RELANCE

Au sein des locaux de l'UD de Dordogne riche d'une histoire sociale et de luttes ouvrières qui ont marquées de nombreux récits, s'est tenue une Assemblée Générale afin de relancer l'activité du syndicat FO des Cheminots de Périgueux. Avec un Congrès de la Fédération et un Congrès de la Confédération tous deux combatifs et revendicatifs, la relance de notre syndicat périgourdin est une nouvelle empreinte de la dynamique de fond qui s'est emparée de la Fédération, des UR et des Syndicats.



Ce sont 5 nouveaux adhérents de la SUGE et de l'EIC qui ont décidé de porter leurs candidatures pour composer le bureau du syndicat et donc en responsabilité, assumer son animation, et donner ainsi une belle perspective de développement sur le territoire du périgord.

Dans la foulée et sans attendre, plan de tournées et tractages sont autant d'occasions pour aller au-devant des Cheminots, pour faire connaître nos analyses, nos positions

et surtout nos revendications. En cohérence avec les problématiques remontées lors des premières tournées, une première audience a été déposée et un tract a été distribué sur le chantier de l'Escale-Vente. Ce travail de terrain s'inscrit pleinement dans un plan de développement qui portera, sans nul doute, ses fruits.



C'est une véritable force de représentation locale au bénéfice des agents du secteur dont se satisfait la Fédération FO des Cheminots,



Bravo les camarades

LES TRAINS DE NUITS : UNE RECONQUÊTE DE L'EUROPE ?

En France, un abandon organisé...

D'année en année, nous avons vu le nombre de lignes desservies par des trains de nuit diminuer, pour finalement fondre comme neige au soleil. C'est sur un fond d'arrivée du TGV que nous avons pu observer cette volonté délibérée de mettre fin à ce transport. Devant le déséquilibre financier et le manque de fréquentation, il ne restait qu'une solution pour les fossoyeurs du service public : la suppression, pure et simple ! Il ne restait alors plus que 4 trains de nuit en circulation.

Mais en y regardant de plus près, cette suppression avait savamment été orchestrée,

notamment par l'impossibilité de réserver, ou par l'ouverture tardive des réservations, obligeant les clients à opter pour un autre mode de transport, tout simplement.

Une volonté européenne salvatrice ?

En décembre 2020, SNCF, DB (Allemagne), ÖBB (Autriche) et CFF (Suisse) ont signé un accord pour la création de trains de nuit en Europe. Cet engagement est principalement motivé pour respecter des engagements environnementaux (réduction de l'empreinte carbone) et de la volonté de bons nombres d'élus et d'associations d'usagers.

La première circulation était prévue le 13 décembre 2021 au départ de Vienne, avec des moyens de production mis à disposition par les différentes entreprises ferroviaires associées. La volonté est de faire circuler 3 aller/retour par semaine. Il sera également prévu, dans un second temps, de faire circuler des

trains de nuit entre Paris et Berlin et entre Zurich et Barcelone, à condition, bien évidemment, que l'équilibre financier recherché soit au rendez-vous !

Avec quels moyens humains ?

Dans un monde où la sous-traitance privée est mise en avant, il est agréable de constater qu'il est encore possible de proposer un service aux usagers ne répondant pas à ces critères. En effet, pour réaliser cette offre, les différentes sociétés associées mettront à disposition le personnel nécessaire sur leur territoire ; que ce soit pour la conduite, pour l'accompagnement ou même pour les agents d'escale.

Peut-être un premier pied de nez aux détracteurs du service public !!!



LIGNE DES ALPES :

GUICHETS EN DANGER



En 2021, un combat a été mené par les agents de la gare de Gap, défendus par le syndicat FO cheminots Val de Durance et les agents avaient réussi à défendre un poste d'ACM. Cette année l'attaque a été encore plus forte de la part de la direction. Un plan mené par la SNCF en collaboration avec la présidence du conseil Régional PACA devait supprimer 80 postes sur la région. La ligne des Alpes, déjà fragilisée, devait en perdre 16, à elle seule.

La vente impactée, les ACM supprimés, des gares réduites en matière d'ouverture, provoquaient une perte massive de service public et surtout un impact important sur les agents

pour leur vie sur place et leur déroulement de carrière. La direction de la SNCF a donc utilisé les figeages de postes suite au COVID pour les supprimer définitivement.

Dans l'unité, les OS locales ont décidé fin 2021 d'interpeller les pouvoirs publics nationaux et régionaux. Pour ceux qui avaient encore des illusions, aucune réponse du gouvernement et aucune action favorable de la part de l'Autorité Organisatrice.



Les syndicats de la ligne des Alpes ont donc pris à partie la direction SNCF. Face à un dialogue de sourd, les OS ont donc posé un préavis de grève, pendant la période des vacances pour aboutir sur la défense des postes.

Zone-SE

En 3 négociations successives, la direction a cédé partiellement.

FO a, tout le long, été force de propositions dans l'intersyndicale et a tenu à être au plus près des agents avec une pétition revendicative. Lors des annonces finales de la direction, le syndicat FO Val de Durance a sondé tous les agents afin de porter un mandat clair sur les suites à donner aux propositions patronales. C'est donc bien en fonction des avis des cheminots que FO a pris sa décision de lever le préavis. Les agents ont ainsi obtenu les postes nécessaires à leur travail quotidien en faisant reculer la direction.

Mais nous savons d'ores et déjà que la SNCF reviendra à la charge pour diminuer encore le nombre de postes et ainsi élargir les périmètres de travail des agents. FO restera un syndicat de défense des emplois et du droit des cheminots sur la ligne.

UNAC, UN CONSEIL OFFENSIF ET REVENDICATIF

DES REVENDICATIONS CLAIRES SERVIES PAR UNE STRATÉGIE D' ACTIONS TRANSPARENTES, L'UNAC UN AXE DE NOTRE DÉVELOPPEMENT

L'UNAC FO a tenu son conseil le 8 avril 2022, ce fut l'occasion de faire le point de la situation dans les régions. Ce conseil se tient dans une période toute particulière, puisque la loi nouveau pacte ferroviaire montre son vrai visage. Comme nous l'avions pressenti et annoncé, il s'agit bel et bien de la mise en œuvre du dumping social en mettant fin au droit statutaire, mais surtout, en instaurant une convention collective qui ne partirait de rien, comme si le chemin de fer n'avait jamais existé.



Tout y passe, affaiblissement du régime de retraite, licenciement pour inaptitude, emplois multitâches en lieu et place des métiers du dictionnaire des filières, affaiblissement de la rémunération garantie qui devient annuelle et non plus mensuelle, limitation du déroulement de carrière des agents de conduite ... En un mot, la représentativité a permis au patronat du chemin de fer, de mettre fin à un siècle d'acquis sociaux. Ces 10 dernières années marquent la plus grave récession des droits des cheminots et des agents de conduite en particulier.

Le devenir du métier d'agent de conduite est l'objet de nombreuses interventions et inquiétudes !

Ce qui avait été consenti par les compagnies ferroviaires au 19^{ème} siècle est présenté aujourd'hui comme des privilèges exorbitants, que des organisations «syndicales» consentent à nous retirer, y compris des agitateurs de chiffons rouges se disant vert de rage, qui laissent courir des préavis de grève sans vraiment se soucier de porter les revendications, si tant est qu'il y en ait !

Au moment même où se réunissait ce conseil, les signataires des accords de branche négocient

une remise en cause majeure du statut. A commencer par remettre en cause le droit des agents contractuels qui, embauchés avant le 1^{er} janvier 2020, relevaient des dispositions statutaires, et qui se voient transférés sur le régime conventionnel avec l'assentiment d'organisations « syndicales » représentant 60% des cheminots.

Le devenir du métier d'agent de conduite est l'objet de nombreuses interventions et inquiétudes, qui plus est dans un contexte où les employeurs s'autorisent tout, et semble-t-il, en toute impunité, sur tous les aspects de notre métier. A tel point que certains nous disent ne plus savoir ce qui est possible et ce qui ne l'est pas.



Ce conseil fut donc celui d'une expression de terrain qui doit nous permettre de continuer à nous développer en regroupant au sein des syndicats FO-Cheminots les agents de conduite désireux de porter des revendications claires dans leurs intérêts, autant individuels que collectifs. Le respect des agents de conduite viendra, comme cela a toujours été, de leur capacité à se regrouper pour défendre leurs intérêts. A l'approche des échéances qui viennent, les agents de conduite doivent prendre toute leur place dans les travaux de



leur syndicat sur les thématiques plus larges, ce sera notamment le cas pour défendre notre système de sécurité sociale et notre régime spécial en particulier.

La représentativité a permis au patronat du chemin de fer, de mettre fin à un siècle d'acquis sociaux marquant la plus grave récession des droits des Cheminots !

Pour cela, l'ensemble de notre structure doit, au-delà de nos militants qui doivent se proposer pour être candidats lors de ces élections, aller chercher les sympathisants et tous ceux qui ne se retrouvent pas dans la signature des accords par les organisations représentatives pour leur proposer de nous rejoindre, et contribuer au regroupement des salariés qui se retrouvent dans nos valeurs :

Liberté et Indépendance.



UN CLUSTER EN MAUVAISE SANTÉ

AU CLUSTER INGÉNIERIE MATÉRIEL NORD DE TERGNIER, UNE TOURNÉE RÉVÉLATRICE DE PHÉNOMÈNES DE SOUFFRANCE AU TRAVAIL

La santé au travail recouvre la santé physique et psychosociale dont la stabilité, à l'environnement de travail ou même aux pratiques en matière de santé... Or, le moins que l'on puisse dire, c'est que les dirigeants SNCF sont bien éloignés de cette définition de la santé au travail. Et, on le voit dans notre quotidien au travail mais aussi lors de chaque tournée syndicale comme au cours de notre tournée à Tergnier au Cluster Ingénierie Matériel Nord qui, est un exemple navrant des risques sur la santé liée à une restructuration négligée et, bien entendu, minimisée par la direction.

Les restructurations et les réorganisations perpétuelles induisent des restrictions et des contraintes, en tous genres et pas uniquement en termes de réductions d'effectifs. Cela en fait surtout des sources de souffrance au travail. Elles impliquent souvent des mobilités internes, géographiques ou fonctionnelles, des redistributions de missions et plus globalement, un changement profond de nos métiers d'où une perte de sens indéniable.

A ce propos, la littérature médicale est claire : il n'existe pas de petite réorganisation car elle percute l'humain autant individuellement que collectivement. On peut donc le dire, ce n'est pas la taille de la réorganisation qui détermine les impacts sur la santé, les pathologies mais



bien l'absence de prise en compte de l'humain dès la phase de projet. Ces phénomènes ont été largement amplifiés par la dilution des IRP dans des CSE surdimensionnés. Avec la disparition des CHSCT, c'est aussi la prévention des risques et la protection de la santé qui payent un lourd tribut à la suite de la création des CSE.

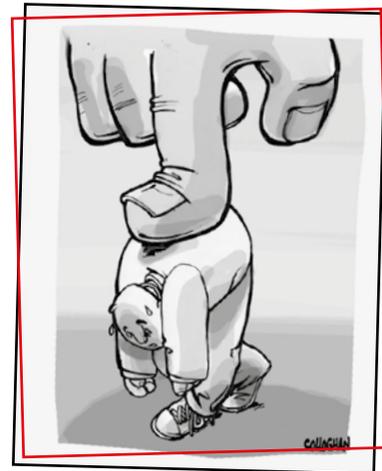
Lors d'une tournée à Tergnier, au Technicentre Industriel, siège du Cluster Ingénierie Matériel



Nord, en appui du syndicat FO de Tergnier, l'UNCMT FO Cheminots a pu constater les effets dévastateurs du déménagement de ce Cluster. Les agents du pôle ingénierie et informatique, maîtrise et cadre, ont appris qu'ils allaient déménager sur le site de Saint-Quentin, à 25 kilomètres.

Cette restructuration amène son lot de changements, d'incertitudes et de doutes entraînant des sentiments d'insécurité, de vulnérabilité. La décision de déménager ce Cluster, est vécue comme une violence managériale. La situation est particulièrement préoccupante tant l'humain a été oublié. L'absence d'évaluation des risques a pour conséquence qu'aucune mesure de prévention et de protection n'a été mise en œuvre. De la même façon, pas d'accompagnement des salariés puisque pas d'entretien exploratoire et d'orientation et encore moins de dispositions financières pour accompagner la mobilité, voilà nos premiers constats bien amers.

Il est sûr que le déménagement du Cluster Nord de Tergnier à Saint-Quentin fait beaucoup moins de bruit qu'à son époque, le démé-



nagement des directions centrales de Montparnasse à Saint-Denis. Cela fait du Cluster de Tergnier, le parfait exemple qu'il n'existe pas de petites restructurations et qu'il n'y a que des grandes conséquences tant cela vient percuter un quotidien déjà bien instable dans cette entreprise.

Avec la fédération des Cheminots Force Ouvrière, l'UNCMT FO Cheminots sera toujours aux côtés de tous les Cheminots afin d'assurer la défense de leurs intérêts professionnels, économiques et moraux, collectifs et individuels. Pour se faire et pour venir en soutien des syndicats locaux, sollicitez-nous ! Nous répondrons présents pour vos tournées !

Newrest Wagons-Lits, un été trop chaud !



<http://www.fo-newrest-wl.eu>

Aucune anticipation de la canicule et de l'affluence à bord, des conditions de travail délétères, une inflation conduisant les minima de la grille de salaires sous le SMIC..., mais des bénéfices financiers qui s'annoncent record ! Voilà le cocktail d'un été chaud qui annonce un automne d'actions revendicatives.

Lors du CSE de mai, puis de juin 2022, les élus FO au CSE ont alerté la direction Newrest Wagons-Lits, sur l'urgence, d'améliorer les conditions de travail des commerciaux de bord, pour que la forte affluence de l'été ne soit pas ingérable.

En plus des tensions liées aux épisodes de canicule ou liées à une affluence record à bord des trains, la livraison des nouvelles bases roulantes, prévue en janvier 2022, puis avril, puis début juillet n'aura sûrement pas lieu avant la fin de l'été. **C'est une honte !**

Pire encore, la SNCF, nous impose des rames non conformes pour assurer, coûte que coûte;

les 500.000 billets supplémentaires vendus, avec des bars sans climatisation, avec frigo et/ou vitrine hors service, des avitaillements insuffisants... sans parler des pannes sur le réseau ferré et les rames, à cause de la politique d'abandon du service public, nous conduisant à des retards de trains détruisant nos conditions de travail auxquelles se rajoutent des ruptures d'approvisionnement, d'armoires, des bacs boissons inadaptés, des valises qui n'arrivent pas ou encore des uniformes manquants...

Pendant ce temps, une fois de plus, c'est le personnel au sol qui tente d'améliorer au mieux les conditions de travail et l'intéres-



sement des commerciaux, alors qu'il existe des solutions :

- Un voltigeur (tracteuriste avec du stock) sur chaque gare qui possède une antenne, pour reconstituer à la demande de l'agent et récupérer le matériel laissé à bord.
- Un stock tampon conséquent pour pallier les aléas.
- De la carboglace pour les frigos HS (emplacement prévu sur les nouvelles bases)
- Payer les nouvelles bases à l'entreprise Safran pour qu'elles soient livrées et payer les valises et commander des uniformes



Les 1 milliard d'euros de bénéfices de la SNCF au premier semestre et les 57 millions de trésorerie ne suffisent-ils pas ? On peut l'affirmer, la fin d'année s'annonce très bonne pour les actionnaires, avec un été de tous les records sur le dos des personnels, de leur vie et de leurs conditions de travail. D'autant meilleurs qu'aujourd'hui, les premiers niveaux de la grille des salaires sont inférieurs au SMIC à la suite des revalorisations gouvernementales pour cause d'inflation record.

Malgré les mesures pour la revalorisation des minima des grilles salariales adoptées en première lecture par l'Assemblée Nationale et suite au courrier de l'Union FO de la restauration ferroviaire, le patron de Newrest Wagons-Lits nous a répondu que dans les futures N.A.O, il s'engage à faire en

sorte que, de manière progressive sur deux ans, plus aucun salaire de base ne soit inférieur au SMIC. Cette mesure bénéficiera à l'ensemble des commerciaux car nous tenons à conserver les échelons (junior, major, senior, expert). De plus, une prime exceptionnelle de 300 € sera versée à l'ensemble des salariés (dont le salaire est inférieur à trois fois le SMIC) et ce dès le mois d'août. Le compte n'y est clairement pas ! Plus grave, la pleine revalorisation des minima salariaux attendra deux ans quand nos factures, nos loyers, ..., nos vies ne peuvent attendre et encore moins dans un contexte inflationniste.

Monsieur Olivier SADRAN, préfère continuer à gonfler ses bénéfices qu'ouvrir sans délai des négociations pour relever immédiatement les bases de notre grille inférieure au SMIC.



Force Ouvrière ne laissera pas faire et après un été chaud, l'automne sera à l'offensive pour gagner sur nos revendications.

Revalorisation des pensions : nous sommes loin du compte !

La section fédérale des retraités, avec l'UCR FO, constate que l'inflation a encore progressé en juillet atteignant 6,1%, sur un an, selon les estimations de l'Insee rendues publiques, vendredi 29 juillet. Elle augmente de 0,3% par rapport au mois de juin et n'a jamais été aussi élevée depuis 1958, soit depuis 64 ans. Dans le même temps, le gouvernement a fait adopter par le Parlement une revalorisation de 4% des pensions du régime général, remettant par ailleurs en cause l'amendement voté majoritairement portant cette revalorisation à 5%. Le gouvernement a justifié sa décision en prétendant que cette hausse de 4% cumulée avec celle de 1,1% intervenue en janvier se rapproche du taux de l'inflation. Ce faisant, nos pensions de retraite subissent de nouvelles pertes faisant tomber un peu plus les retraités dans la pauvreté !

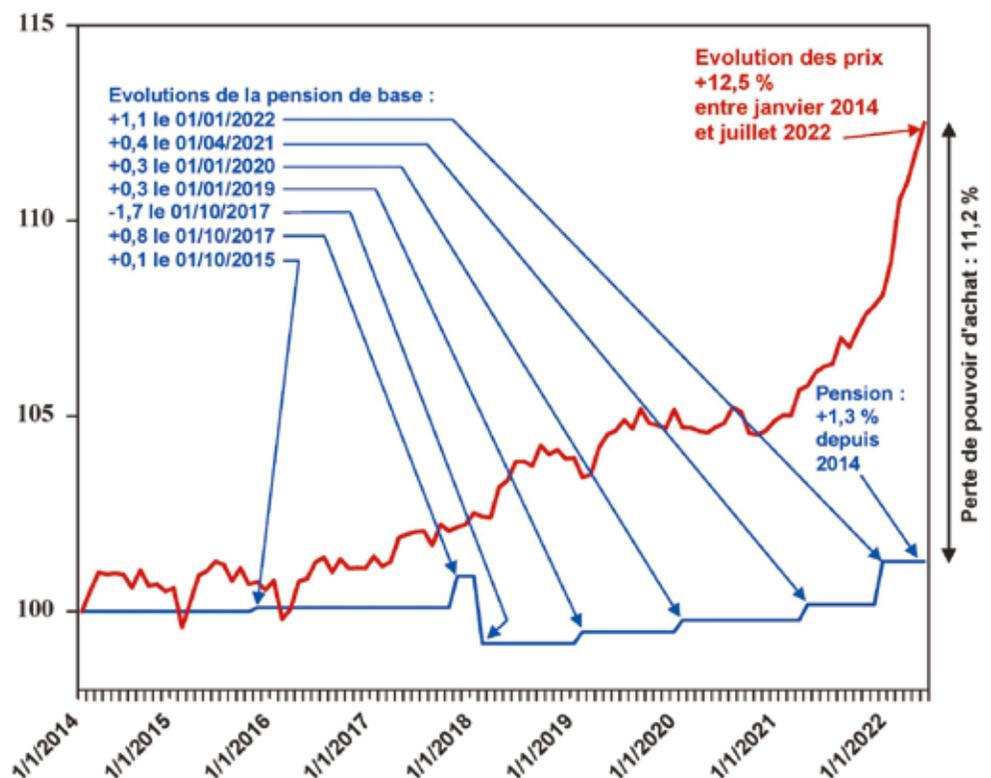


déterminant les seuils de CSG. Donc, même en prenant en compte les 1,1% d'augmentations octroyées en janvier, en s'appuyant sur une inflation en juin 2022 à 5,8% selon l'Insee, la perte du pouvoir d'achat pour les retraités serait de 2,4% d'après les calculs de certains économistes, voire pire si l'inflation se rapprochait des 7 à 8% ce que l'on peut craindre. Soit pour une retraite de 1000 €, la perte annuelle s'élèvera à plus de 300 €...



Nous réaffirmons nos revendications qui prennent de plus en plus un caractère de survie pour les plus petites retraites. Les petites pensions doivent être portées au niveau du SMIC, un minimum déjà trop faible pour vivre. Il est inacceptable qu'une personne âgée survive en dessous du SMIC après avoir travaillé toute sa vie !

Lors du débat parlementaire, l'exécutif réalise un véritable tour de passe-passe confondant sciemment ce qui relève de 2021 et ce qui correspond à 2022. En effet, les 1,1% de revalorisations de janvier 2022 sont censées compenser l'inflation de 2021 qui s'est élevée à 1,6% et qui restait déjà très éloignées des pertes subies par les pensionnés ces dernières années. Quant aux 4% votés en juillet, ils devraient correspondre à l'inflation 2022 qui s'élève déjà sur le semestre à 5,8% et qui continuera à progresser d'ici la fin de l'année. La revalorisation des pensions votée ne permet donc pas de compenser une inflation galopante. C'est pourquoi Force Ouvrière demande une revalorisation au moins équivalente au taux d'inflation au 1er juillet, avec un effet rétroactif au 1er janvier. D'ailleurs, l'inflation mesurée par l'Insee défavorise les retraités, elle ne tient pas compte notamment de l'envol des complémentaires santé, dont les tarifs augmentent avec l'âge. Et pour éviter une baisse des pensions par le franchissement d'un seuil provoquant l'augmentation de la CSG, nous demandons en parallèle l'augmentation des plafonds



Elections professionnelles

LE PAP, UNE OCCASION À SAISIR !

Quatre ans après la mise en place des CSE à la SNCF, les élections professionnelles vont être organisées à la SNCF. Ce sont autant de protocoles d'accords préélectoraux (PAP) que les délégués syndicaux vont être invités à négocier sur le périmètre de leur CSE. Pour FO, ces négociations sont une étape décisive et une opportunité de dresser un bilan de l'instance unique, manque de moyens, perte de proximité avec le terrain, relégation au deuxième plan des questions de santé, de sécurité et de conditions de travail... Les craintes qu'avait exprimées FO se sont confirmées. Par ailleurs, cette étape des PAP est une occasion mais piègeuse puisque le cadre légal se dessine à coup de jurisprudence. C'est pourquoi il est important d'accompagner ici les militants dans ces PAP ainsi qu'au travers du Guide édité par la Confédération et disponible dans les UD.

De nombreuses questions entourent l'organisation des élections professionnelles. Doivent ainsi être envisagées les modalités générales d'organisation et du déroulement des opérations électorales (dates, lieu du scrutin notamment), mais aussi la répartition des sièges et des électeurs dans les collèges électoraux, dans le respect des principes généraux du droit électoral. C'est donc le PAP qui règle l'ensemble de ces points ou, à défaut d'accord, l'employeur, par le biais d'une décision unilatérale, voire, le cas échéant, le juge judiciaire.



Nombre de sièges

L'article R.2314-1 du Code du travail fixe un nombre de sièges de la délégation du personnel du CSE en fonction de l'effectif de l'entreprise ou de l'établissement. Le PAP peut modifier ce nombre de sièges dès lors que le global des heures de délégation dans chaque collège est au moins égal au nombre d'heures prévu par l'article R.2314-1 du CT (art. L.2314-1 et L.2314-7 du CT).

Il y a autant de titulaires que de suppléants, seuls les premiers pouvant participer aux réunions du CSE. Il est toutefois recommandé de prévoir la participation des suppléants aux réunions dans le PAP sans attendre le RI du CSE.

Nombre d'heures de délégation

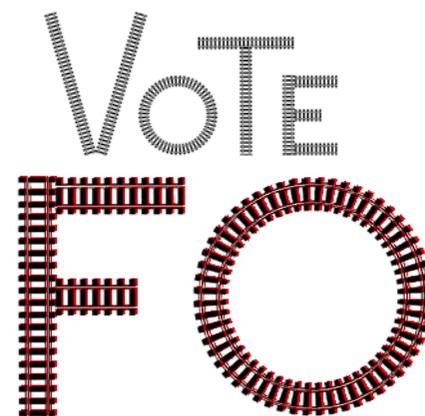
Le PAP peut modifier le volume des heures individuelles de délégation dès lors que le volume global de ces heures – dans chaque collège – est au moins égal au nombre d'heures de délégation prévu par l'article R.2314-1 du Code du travail. Il est donc recommandé de négocier plus d'heures de délégation, notamment afin que les suppléants puissent pleinement participer à la vie du CSE, grâce au mécanisme prévu par l'article L.2315-9 du Code du travail.

Durée et Limitation des mandats successifs

Il est vivement recommandé d'insérer au sein du PAP un article spécifique visant à supprimer l'impossibilité d'enchaîner plus de 3 mandats successifs sachant qu'à défaut d'accord d'entreprise, la durée légale des mandats est de 4 ans.

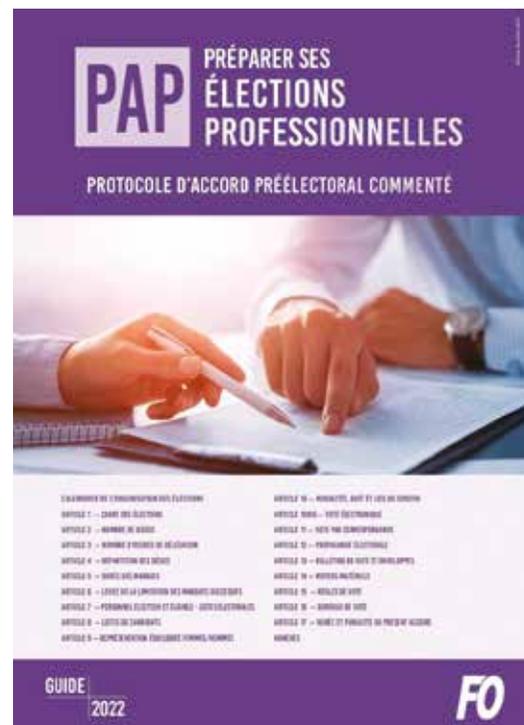
Liste électorale

L'employeur est tenu, dans le cadre de la négociation préélectorale, de fournir aux syndicats participant au PAP, et sur leur demande, les éléments nécessaires au contrôle de l'effectif de l'entreprise et de la régularité des listes électorales (Cass. soc., 6 janvier 2016, n°15-10.975)



Représentation équilibrée Femmes Hommes.

La simple violation des règles de parité des listes de candidats aux élections professionnelles suffit à justifier l'annulation des derniers élus du sexe surreprésenté, peu importe que cette irrégularité ait eu une incidence ou non sur le scrutin (Cass. soc., 10-11-21, n°20-17.874). En conséquence, en cas d'irrégularité sur les règles de parité, ce n'est donc pas la liste qui est annulée. Il est ainsi préférable de déposer une telle liste de candidats pour des questions de représentativité.



Soyez candidat AFOC !

Elections des représentants des locataires

L'action syndicale menée au quotidien au sein de l'entreprise ne doit pas faire oublier que d'autres modes de défense du salarié, tel que le combat pour un logement décent et de qualité pour tous à un prix abordable, sont également nécessaires. En la matière comme dans d'autres, il en va de la défense et de l'amélioration du pouvoir d'achat et des conditions de vie de ceux qui n'ont que leur salaire ou leur retraite pour vivre.



Ainsi, pouvoir se loger à un prix abordable est par excellence un combat syndical parce qu'il n'est pas acceptable que des salariés soient contraints de vivre dans des caravanes et encore moins de dormir dans leur voiture, pour ceux qui ont la chance d'en avoir une !

Pouvoir se loger à un prix abordable est par excellence un combat syndical !

Pas plus acceptable, qu'ils doivent sacrifier leur santé et celle de leur famille, leur alimentation, ni même leurs loisirs d'ailleurs, pour disposer d'un toit.

Pas acceptable encore que des retraités n'aient d'autre choix qu'entre le mouvoir ou être à la charge de leurs enfants mais également que de jeunes salariés soient contraints de vivre chez leurs parents ou soient la proie de marchands de sommeil !

Ce combat-là, c'est celui, entre autres, que mènent les militants de l'AFOC dans les conseils d'administration des bailleurs sociaux HLM. Ce combat-là, c'est celui du refus de la paupérisation des travailleurs et de leur famille. C'est par définition le nôtre !

Parce que notre engagement dans et hors les lieux de travail, pour la défense et l'amélioration du pouvoir d'achat et des conditions de vie de ceux qui n'ont que leur salaire ou leur retraite pour vivre doit être total, nous devons, ensemble, nous mobiliser pour réussir les élections des représentants des locataires au sein de conseils d'administration HLM.

C'est l'objectif de l'AFOC, notre association de défense des consommateurs et des locataires, vitrine de notre Organisation syndicale dont elle conforte l'audience et le rayonnement.

Ainsi, fin 2022 se tiendront les élections HLM qui ont lieu tous les 4 ans, avec pour objectif d'élire les représentants des locataires au sein des conseils d'administration ou de surveillance des organismes HLM.

Un premier pas : soyez candidats ! Les cheminots FO actifs ou retraités ont toute leur place dans ces listes AFOC. Vous êtes locataires HLM, envoyez vos coordonnées à la Fédération qui transmettra.



Pour la défense et l'amélioration du pouvoir d'achat et des conditions de vie de ceux qui n'ont que leur salaire ou leur retraite pour vivre



XXV^{ÈME} CONGRÈS FO

UNE CONFÉDÉRATION UNIE ET DÉTERMINÉE



Le congrès de la confédération s'est tenu à Rouen du 29 mai au 3 juin dernier. Ce congrès fut l'occasion entre autres de renouveler les instances de la confédération, avec notamment l'élection de Frédéric Souillot comme secrétaire général en remplacement de Yves Veyrier. Ce fut aussi, et surtout, l'occasion de renouveler les résolutions qui fixent le mandat de la confédération pour les 3 ans qui viennent.

Les Cheminots FO ont pu prendre toute leur place dans le congrès, intervenant notamment en tribune, occasion saisie pour rappeler les priorités à notre sens pour la période à venir.

Nos camarades ont pu notamment souligner la victoire obtenue sur le projet gouvernemental de régime universel de retraite par points, preuve que le syndicalisme interprofessionnel appuyé sur une volonté de lutte et des revendications claires apportent des victoires à la classe ouvrière.

Nous avons également souligné le respect du mandat par le bureau confédéral sortant, ce qui démontre le caractère vraiment démocratique de notre organisation.

Nos camarades ont pu également exprimer les revendications qui nous semblent centrales dans la période qui vient, en particulier sur l'augmentation générale des salaires, la défense des statuts, des services publics et le maintien et l'amélioration des 42 régimes de retraites existants, revendications entendues puis qu'elles figurent à l'arrivée dans les résolutions adoptées par le congrès.

Nous pouvons enfin nous féliciter de l'élection de notre secrétaire général comme membre de la Commission Exécutive confédérale, preuve que les cheminots FO prennent toute leur place dans le fonctionnement de la confédération.

En résumé, un congrès qui a montré l'unité de notre confédération et sa détermination à mener les combats pour la défense des intérêts des salariés.



XXV^e CONGRÈS CONFÉDÉRAL



FAIRE ADHÉRER

Les bulletins d'adhésion au format cartonné ainsi que les Flyers d'invitation aux Journées Découvertes FO sont disponibles dans vos Unions Régionales ; Ils sont également disponibles sur AGORA en versions PDF remplissable. *N'hésitez pas à en mettre dans vos sacoches de tournées !*



POUR VOS MANIFESTATIONS

De nouveaux équipements pour les manifestations et les rassemblements sont à la disposition des Unions Régionales et des Syndicats. Sont donc disponibles, un ballon de manifestation pour gagner en visibilité, une camionnette aux couleurs de Force Ouvrière Cheminots pour transporter tout votre matériel de manifestation ainsi qu'une remorque food-truck qui vous permettra d'assurer une restauration pour les militants et les adhérents lors de nos actions collectives.



Lors de vos actions locales, gagnez en visibilité et en efficacité pour les militants ! Sur demande des structures auprès de la Fédération.

INFORMER LES CHEMINOTS

Un livret a été édité par la Fédération reprenant les 7 épisodes d'information détaillée sur l'Accord « Classification & Rémunération ».

Il est disponible dans vos Unions Régionales et également sur AGORA, n'hésitez pas à le diffuser largement auprès des collègues.



Un livret explicatif des nouvelles règles de classification et rémunération « Comment peser son poste ? » est également disponible pour les militants des Unions Régionales et à destination des Cheminots.

Impression sur demande des structures auprès de la Fédération



EQUIPER LES MILITANTS/ADHÉRENTS

La Boutique FO Cheminots en partenariat avec SIP19 est à disposition des Unions Régionales, des Syndicats et des militants/sympathisants FO Cheminots à cette adresse :

<https://e-bt.fr/boutique/fo-cheminots/>



Vous y retrouverez des articles de bureautique, de manifestation, textiles (...) avec tarifs négociés et options de personnalisation.



Vous pouvez contacter Nicolas le commercial SIP19 pour toute question, commande particulière, tarif etc... (N° de contact depuis la boutique)

LE SERVICE PUBLIC

A UNE HISTOIRE



**DONNONS-LUI
UN AVENIR !**

**DU 17 AU 24
NOVEMBRE**

JE VOTE
CHEMINOTS **FO**

**ELECTIONS
SNCF**

**DONNONS-LUI
UN AVENIR !**

**DU 17 AU 24
NOVEMBRE**

JE VOTE
CHEMINOTS **FO**

**ELECTIONS
SNCF**

SERVICE PUBLIC

A UNE HISTOIRE



**DONNONS-LUI
UN AVENIR !**

JE VOTE
FO

**ELECTIONS
SNCF**



**DONNONS-LUI
UN AVENIR !**

**DU 17 AU 24
NOVEMBRE**

JE VOTE
CHEMINOTS **FO**

**ELECTIONS
SNCF**